

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 6 mai 2020**

Communication n° 14/05.2020

Objet: requalification et réaménagement de la RC1 entre Saint-Prex et Morges

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune de Saint-Prex a signé une pré convention avec les Communes de Lully et Tolochenaz, ainsi qu'avec le département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH). Cette pré convention définit le taux de participation financière de ces différents acteurs, pour le projet de requalification et de réaménagement de la RC1, entre le carrefour du Banc-des-Pauvres et l'entrée de la Commune de Morges.

La RC1 entre Morges et Saint-Prex se situe à cheval sur la limite du périmètre du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et les aménagements pour la mobilité douce font partie de celui-ci.

Ce projet doit conduire à une intégration des vélos sur cet axe routier, avec des bandes cyclables de part et d'autre de la RC1 et l'aménagement de trottoirs, tout en garantissant la fluidité du trafic routier et des transports publics.

Ces aménagements seront réalisés sous réserve de l'octroi des crédits nécessaires cantonaux, communaux et de l'entrée en force du permis de construire. Une première demande de crédit concernera les études d'avant-projet, de projet d'ouvrage, de mise à l'enquête jusqu'à la mise en soumission des travaux (phase SIA 31, 32, 33 et 41), qui devraient aboutir en 2023-2024. Elle sera suivie ultérieurement d'une seconde demande qui portera sur le projet d'exécution, la phase de réalisation et la mise en service (phase SIA 51, 52 et 53).

La procédure d'appel d'offres selon la loi sur les marchés publics sera effectuée par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud.

Nous vous tiendrons au courant au fur et à mesure de l'avancement de ce projet.

La Municipalité

Saint-Prex, le 6 mai 2020/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Véronique Savioz, municipale, au 076 417 56 86